

L'accessibilité pour tous

La Ville a choisi de s'engager dans une démarche Agenda 22 en 2011, avec pour objectif de promouvoir une idée forte : « L'accessibilité pour tous ». Ce programme, qui constituera à lui seul un « agenda 22 », impose de conduire une action transversale et pose des problématiques d'aménagement, de répartition des équipements, d'organisation des transports publics... Ce concept dépasse de surcroît la question du simple déplacement des personnes à mobilité réduite : il interroge également la place faite à ces publics dans la ville, l'accessibilité à la culture, aux services, aux autres ; et suppose, par là-même, de développer des actions permettant de tisser des liens entre les habitants, quels que soient leurs handicaps. Ce sont là des gages d'épanouissement de tous, et de cohésion du territoire.

1. Au niveau du département, la prise en charge du handicap est relativement faible, mais cette situation devrait s'améliorer dans l'avenir

Si on reprend les données fournies par l'agence régionale de santé d'Île-de-France sur le Val d'Oise en 2011, on note que le département dispose d'un taux d'équipements pour les enfants handicapés globalement plus faible que dans le reste de l'Île-de-France. Mais, pour les adultes, ce taux est plus élevé que celui de l'Île-de-France, excepté pour les foyers d'accueil médicalisés.

Taux d'équipement au 31 décembre 2010 : lits ou places pour 1 000 enfants

Équipements	Services d'éducation spécialisée et de soins à domicile	Instituts médico-éducatifs + Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques	Total
Val d'Oise	2,01	4,52	6,53
Île-de-France	2,25	4,75	7,00

Source : Agence régionale de santé Île-de-France, état de santé du Val d'Oise 2011



INTEGRER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'accessibilité pour tous

Taux d'équipement au 31 décembre 2010 : lits ou places pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans

Équipements	Maisons d'accueil	Foyers d'accueil médicalisés	Services d'accompagnement médico-social pour adultes
Val d'Oise	0,59	0,22	0,19
Île-de-France	0,51	0,39	0,18

Source : Agence régionale de santé Île-de-France, état de santé du Val d'Oise 2011

Cependant, l'ARS d'Île-de-France note qu'il existe plusieurs projets d'équipements dans le département, qui permettront de corriger le déficit actuel.

Elle souligne également qu'il existe un véritable manque concernant la prise en charge de l'autisme dans le département.

2. La Ville agit déjà en faveur de l'intégration des personnes handicapées et de leur épanouissement

Il semble intéressant de dresser un premier état des lieux des actions mises en œuvre par la Ville, en reprenant pour canevas les 22 règles définies pour l'Agenda 22.

• N° 1 : la sensibilisation du grand public

La Ville a publié plusieurs articles, dans le Saint-Brice mag et dans le bulletin municipal, sur le handicap, portant notamment sur les thèmes suivants : l'accessibilité des bâtiments publics, l'autisme (portraits d'enfants), les associations et les organismes proposant des services aux personnes handicapées.

La bibliothèque propose à ses abonnés le magazine Déclis : « toute l'information pour mieux vivre le handicap en famille ».

• N° 2 : santé et soins

La PMI (protection maternelle infantile) est compétente pour la détection du handicap au stade précoce.

« L'Agenda 22 »

L'Agenda 22 est un programme d'actions concernant le handicap. Il s'organise autour de 22 règles labellisées par l'ONU, qui visent l'application des droits des personnes handicapées, et notamment la mise en œuvre du principe d'égalité des chances.

Cette démarche doit être menée en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés par le handicap (associations, entreprises, organismes de formation, etc.) et ce, en



INTEGRER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'accessibilité pour tous

- **N° 3 : réadaptation**

Le CCAS (centre communal d'action sociale) verse une contribution financière au centre médico-psychologique d'Eaubonne.

- **N° 4 : assistance et service d'appui**

Le Conseil général propose aux personnes handicapées un service de transport collectif, « PAM 95 », pour toute l'Île-de-France et un système de prise en charge en famille d'accueil. Il participe également au financement des services de téléassistances, d'aides ménagères, de livraison de repas à domicile et à l'achat de matériels directement liés au handicap.

La Ville ne propose pas aujourd'hui de services d'assistance et d'appui spécifiques.

- **N° 5 : accessibilité**

La Ville a réalisé en 2007 un audit sur plusieurs bâtiments communaux qui met en évidence un taux très faible d'accessibilité

L'audit « Accèsmétrie » souligne la faiblesse de l'indice moyen d'accessibilité : 39 % sur l'ensemble des bâtiments audités, à Saint-Brice. Cet indice est insuffisant, et inférieur à la moyenne des 3 000 bâtiments qu'audités par « Accèsmétrie » sur les différents territoires dans laquelle l'entreprise est intervenue (49 %). Sur l'ensemble des bâtiments audités dans la ville, aucune des fonctions (abord, entrée et accueil) n'atteint un taux d'accessibilité correct, et aucun des sites audités n'est accessible en autonomie par des personnes à mobilité réduite capables de se déplacer seules.

A Saint-Brice, l'audit portait sur 38 bâtiments communaux : 5 bâtiments de services généraux, 12 bâtiments à vocation scolaire, 4 équipements pour la petite enfance, 6 sites à vocation sportive, 3 bâtiments culturels, 5 bâtiments culturels et sociaux, 3 équipements divers.

Les travaux préconisés par l'audit doivent permettre d'atteindre un indice moyen d'accessibilité de 89 % pour un montant global de 2 297 410 € HT, soit une moyenne de 60 458 € HT par bâtiment.

Plusieurs travaux ont déjà été réalisés

Le quartier de la Plante aux Flamands et cinq écoles sont dès aujourd'hui accessibles aux personnes à mobilité réduite, et l'ensemble des groupes scolaires le seront en 2015. La Ville a également aménagé le parcours domicile-école d'un élève handicapé moteur.



INTEGRER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'accessibilité pour tous

La Ville soutient financièrement les particuliers afin qu'ils puissent aménager leurs logements

Le CCAS verse une aide à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et une autre directement aux particuliers.

• **N° 6 : éducation**

Une CLIS 1 (classe d'inclusion scolaire) a été créée à l'école Jules Ferry : elle permet aux enfants de suivre un programme adapté du CP au CM2, dispensé par un enseignant spécialisé. L'ouverture d'une classe spécialisée pour autistes est également prévue pour la rentrée 2012 (six enfants pourront être accueillis).

Un protocole d'accueil est prévu par l'éducation nationale et la MDPH pour préparer l'accueil des enfants dans les écoles et mettre à leur disposition les soutiens humains et matériels nécessaires. Un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) est élaboré et revu chaque année, et l'équipe de suivi de scolarisation se réunit deux à trois fois par an pour faire le point sur la situation de l'élève.

Pour pallier les manques ou les retards de la MDPH, la municipalité a fait le choix, à plusieurs reprises, de fournir temporairement des emplois vie scolaire (EVS). Elle a également recruté une assistante de vie scolaire (AVS), qui intervient aussi bien à l'école que pendant les temps de cantine ou au centre de loisirs.

• **N° 7 : emploi**

Avec onze travailleurs handicapés, soit 4 % de ses effectifs, la Ville ne respecte pas l'objectif des 6 %, fixé par la loi du 10 juillet 1987. Elle est toutefois dispensée de pénalités, puisqu'elle a passé, en 2009, un marché de 42 663 euros avec une structure adaptée, l'association le Colombier (cf. fiche « Ville éco-responsable »).

• **N° 8 : maintien des revenus et sécurité sociale**

Le CCAS propose un accompagnement pour la constitution de dossiers d'aide destinés à la MDPH. Il offre également des aides financières pour compenser certains surcoûts liés au handicap (vacances, achat de matériel éducatif).

Concernant la fiscalité communale, la Ville applique une diminution de 10 % sur l'assiette de la taxe d'habitation pour les titulaires de la carte d'invalidité.

• **N° 9 : vie familiale et intégrité personnelle**

La Ville souhaiterait créer un pôle « répit » pour accueillir les enfants maintenus à domicile et offrir du temps libre à leurs parents.



INTEGRER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'accessibilité pour tous

- **N° 10 : culture**

Les services culturels accueillent des personnes handicapées au conservatoire et dans les lieux d'exposition mais la faible accessibilité du deuxième étage du centre culturel est souvent un obstacle pour les personnes à mobilité réduite (cf. fiche « Culture et Sport »).

Depuis septembre 2011, des cours de piano pour les enfants autistes sont proposés au conservatoire. L'enseignement, dispensé par un professeur formé par l'association Apte (Autisme, piano et thérapie éducative), repose sur la méthode Dolce – terme musical signifiant « en douceur » qui permet aux enfants autistes d'apprendre le piano, quel que soit leur niveau de handicap.

- **N° 11 : loisirs et sports**

La Ville compte un champion handisport de ping-pong, et le CCAS participe au financement des séjours des enfants handicapés. Deux animateurs sont formés pour accueillir des handicapés dans les centres de loisirs et faciliter leur intégration.

- **N° 12 : religions**

L'église assyro-chaldéenne, Saint-Thomas Apôtre est accessible aux personnes à mobilité réduite. Il semble également que la mosquée de Sarcelles soit accessible pour les personnes handicapées, selon les informations transmises par la structure. Les travaux d'accessibilité de l'église catholique, prévus par l'audit de 2007, n'ont toujours pas été réalisés, et nous n'avons pas d'informations concernant la synagogue.

- **N° 13 : information et recherche**

Aucun projet spécifique n'est mené sur ce volet pour le moment.

- **N° 14 : planification et développement de l'action politique**

Par délibération en date du 29 mars 2007, le Conseil Municipal de Saint-Brice-sous-Forêt a mis en place une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées en application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette commission est en partie composée des associations du territoire qui travaillent sur le handicap et la Ville dispose également d'un élu dédié à cette thématique.

- **N° 15 : législation**

En application de cette loi sur le handicap, la Ville a également décidé en 2007 que tous les bâtiments communaux neufs seront aux normes et que, lors de nouveaux travaux, ces normes seront prises en compte.



INTEGRER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'accessibilité pour tous

- **N° 16 : politique économique**

Des subventions sont versées à plusieurs associations actives dans le domaine du handicap, notamment l'association Entraide Autisme en Val d'Oise (800 euros en 2010) et l'association Accueil Psy (1 200 euros en 2010).

- **N° 17 : coordination des travaux**

Cf. règle n° 5, accessibilité : pilotage de la commission accessibilité.

- **N° 18 : organisations de personnes handicapées**

Plusieurs associations sont actives sur la commune (Debout Enzo, Entraide Autisme en Val d'Oise, ATPE Autisme), et la Ville offre son soutien logistique lors de plusieurs manifestations liées au handicap (Téléthon, spectacles des Choryfolies dont les bénéfices ont été versés à des associations travaillant dans le domaine du handicap).

- **N° 19 : formation du personnel**

La formation des agents de la ville est prévue pour l'année 2012.

- **N° 20 : suivi et évaluation des programmes au bénéfice des personnes handicapées**

Outre le suivi des travaux effectué par la commission accessibilité, il n'y a pas encore d'actions engagées sur ce volet à Saint-Brice.

- **N° 21 et n° 22 : coopération technique et économique et coopération internationale**

Ces règles s'appliquent plus particulièrement aux États, mais certaines actions peuvent tout de même être menées à l'échelon local pour améliorer les conditions de vie des personnes handicapées dans les pays en voie de développement.

La Ville soutient financièrement un hôpital haïtien et participe ainsi indirectement à l'amélioration des conditions de soins des personnes handicapées. Elle participe également à l'opération « un bouchon, un sourire » qui permet de financer des projets associatifs concernant le handicap.



L'accessibilité pour tous

Enjeux

- Réaliser une étude afin de mieux connaître le public du territoire (types de handicap, besoins). Cette étude pourrait être conduite dans le cadre d'une analyse des besoins sociaux du territoire (cf. fiche Solidarités);
- Proposer les services de professionnels du secteur médico-social pour améliorer l'accueil des enfants handicapés dans les centres de loisirs ;
- Etudier l'opportunité de créer un pôle « répit »;
- Renforcer la coopération de la Ville avec des structures pour personnes handicapées dans des pays en voie de développement.

3. Des axes de progression

Les actions déjà réalisées soulignent la volonté de la Ville d'investir en faveur de l'intégration et de l'épanouissement des personnes handicapées. Mais, pour atteindre ces objectifs, Saint-Brice doit renforcer son engagement sur différents thèmes.

▪ La sensibilisation, la formation et l'emploi

L'essentiel des actions menées par la Ville passent par un support papier : il serait également intéressant de proposer des conférences et des ateliers de sensibilisation et de formation pour les administrés, en les interpellant et en les mobilisant plus directement.

La Ville de Paris a créé un parcours sensoriel qui a pour objectif de faire vivre aux personnes dites « valides » la situation de déplacement des personnes à mobilité réduite. L'expérience du déplacement en fauteuil ou les yeux bandés est impressionnante, car elle permet de mieux prendre conscience des sensations, des obstacles, des différents revêtements, etc.

A Saint-Brice, aucune action de formation ou de sensibilisation n'est prévue pour assurer l'intégration des travailleurs municipaux en situation de handicap (cf. fiche « Ville éco-responsable »). Aujourd'hui, plusieurs collectivités choisissent de préparer leurs équipes en leur faisant suivre des formations qui font évoluer le regard qu'ils portent sur le handicap. Ce travail de sensibilisation semble nécessaire pour continuer à intégrer des agents en situation de handicap, notamment à des postes à responsabilité.

Le Conseil Général de Seine-et-Marne a entrepris une formation spécifique pour les cadres : 375 cadres de la collectivité ont été formés à cette problématique dans ses différentes dimensions (réglementation applicable, approche psychologique, rôle des personnes, ressources...). Les ateliers pédagogiques ont permis une réflexion individuelle et collective sur la représentation du handicap, les modalités de recrutement et d'insertion dans les services.

L'Emploi des personnes en situation de handicap dans les collectivités territoriales, synthèse de l'enquête nationale réalisée de juillet à novembre 2010



L'accessibilité pour tous

La Ville pourrait également inciter les entreprises du territoire à embaucher des personnes en situation de handicap - en leur proposant une journée de conférence et de rencontres sur le thème de l'intégration de travailleurs handicapés (présentation de leurs droits, des aides disponibles, retours d'expérience etc. .)

Création d'un handicafé : ce concept, créé en 2007 par l'Adapt, est un moyen de faire se rencontrer les demandeurs d'emploi handicapés et les entreprises autour d'un petit déjeuner. Cette rencontre permet de faire tomber les idées reçues des employeurs face au handicap, ainsi que certains a priori de candidats parfois vulnérables. À Aulnay-sous-Bois, cette action a permis de mettre en contact différents acteurs : Adapt, Pôle emploi, CAP emploi, UNIRH 93, la Maison de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'entreprise (Meife), la DRH, Mission handicap.

- La concertation avec toutes les personnes de la société civile concernées par la thématique (personnes handicapées, associations, parents, travailleurs sociaux, etc.)

Il serait intéressant d'étendre le travail de la commission accessibilité pour travailler sur de nouvelles problématiques, notamment sociales, et de consulter les particuliers concernés directement ou indirectement en plus des associations déjà membres de la commission.

- La poursuite et l'approfondissement des travaux d'accessibilité

Il paraît essentiel de poursuivre les travaux prévus par l'audit de 2007 (notamment sur l'hôtel de Ville), mais il serait également intéressant de réaliser – par exemple dans le cadre d'un partenariat avec les bailleurs sociaux – un diagnostic des logements accessibles et adaptés sur le territoire.

Concernant la voirie, l'aménagement de feux sonores et la mise en accessibilité des zones de stationnement pourraient faciliter les déplacements des personnes handicapées sur le territoire.

- La création de services d'assistance et d'appui

Afin d'engager une première action sur ce sujet, la Ville pourrait réaliser un guide à destination des personnes handicapées recensant l'ensemble des services offerts par le CCAS et par le département (Maison départementale des personnes handicapées), et des activités culturelles et sportives proposées sur le territoire.

La traduction en langue des signes de tous les discours officiels de la mairie pourrait également faciliter l'intégration des personnes sourdes et muettes à la vie publique saint-bricienne.



L'accessibilité pour tous

Enjeux

- Développer les actions de sensibilisation du grand public;
- Poursuivre les travaux de mise en accessibilité des bâtiments et des lieux publics ;
- Développer la formation des agents de la Ville à l'accueil d'autres agents handicapés ;
- Renforcer les instances de concertation, notamment la commission accessibilité ;
- Créer des services d'assistance et d'appui aux personnes handicapées sur la commune.